

Compte rendu de la séance

du lundi 04 mars 2019 à 20 heures

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, Dominique BON, René GOULESQUE, Fabienne MORILLE, Sophie AIRE, Thierry FONTY, Marie-Anaïs VALETTE

Absents : Thomas FRAISSE

Représentés : AURIEL Alain, BLANQUET Gilles, MALGUID Ginette, VILLARD Pierrick

Secrétaire de la séance : Thierry FONTY

Vote du compte administratif 2018 - Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHEVALEYRE Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. CHEVALEYRE Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 601 846.93 | | | 288 345.18 | 601 846.93 | 288 345.18 |
| Opérations exercice | 220 924.45 | 739 899.54 | 1 161 127.92 | 1 488 628.61 | 1 382 052.37 | 2 228 528.15 |
| Total | 822 771.38 | 739 899.54 | 1 161 127.92 | 1 776 973.79 | 1 983 899.30 | 2 516 873.33 |
| Résultat de clôture | 82 871.84 | | | 615 845.87 | | 532 974.03 |
| Restes à réaliser | 725 093.25 | 388 962.00 | | | 725 093.25 | 388 962.00 |
| Total cumulé | 807 965.09 | 388 962.00 | | 615 845.87 | 725 093.25 | 921 936.03 |
| Résultat définitif | 419 003.09 | | | 615 845.87 | | 196 842.78 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Champs sur Tarentaine-Marchal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 615 845.87

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|---|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 288 345.18 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 330 271.24 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 327 500.69 |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 615 845.87 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2018 | 615 845.87 |
| Affectation obligatoire | |

| | |
|--|------------|
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 419 003.09 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 196 842.78 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2018 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Vote du compte de gestion 2018
- Champs sur Tarentaine-Marchal -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2018
- Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par CHEVALEYRE Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 150 624.55 | | 40 338.54 | | 190 963.09 |
| Opérations exercice | 6 863.60 | 35 725.00 | 24 636.94 | 36 042.58 | 31 500.54 | 71 767.58 |
| Total | 6 863.60 | 186 349.55 | 24 636.94 | 76 381.12 | 31 500.54 | 262 730.67 |
| Résultat de clôture | | 179 485.95 | | 51 744.18 | | 231 230.13 |
| Restes à réaliser | 143 972.08 | | | | 143 972.08 | |
| Total cumulé | 143 972.08 | 179 485.95 | | 51 744.18 | 143 972.08 | 231 230.13 |
| Résultat définitif | | 35 513.87 | | 51 744.18 | | 87 258.05 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement
- Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal-

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 51 744.18 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 40 338.54 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 6 483.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 11 405.64 |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 51 744.18 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2018 | |
| 51 744.18 | |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 51 744.18 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2018 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Vote du compte de gestion - Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Subventions 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir les sommes à allouer aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2019 un volume de 30 000 euros au bénéfice des diverses associations.

Location Garage n°2 Les Soudounnes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un garage situé au Soudounnes vient d'être libéré et qu'un gendarme, est intéressé pour la location de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de louer le garage pour un loyer d' un montant de 30 €uros + 5 €uros de charges par mois à compter du 15 Mars 2019.

Location Cabinet Médical N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cabinet médical, 27 route de sarran, est disponible.

Monsieur TUDOSE Radiu-Cristian, médecin, serait intéressé. Aussi il est proposé une location pour un montant de 100 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- louer, à partir du 1er Avril 2019, le "cabinet 1" au Docteur TUDOSE Radiu-Cristian pour un montant de 100 €uros.

Demande Fonds Cantal Solidaire 2019-2021

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune avait confié au cabinet ACCESMETRIE, l'étude préalable pour l'élaboration de son Plan communal de mise Accessibilité de la Voirie et des espaces Publics.

Il rappelle également que l'étude technique et la maîtrise d'oeuvre du programme ont été confié au Cabinet Cros, Géomètre-Expert associé à l'Atelier Site Architecture et que devant l'ampleur des travaux, le Conseil Municipal avait fait le choix de fractionner en quatre phases successives, les travaux d'aménagement du centre bourg de Champs.

Monsieur le Maire indique cependant qu'il est apparu au cours de l'étude, la nécessité de conduire simultanément et en parallèle, pour une meilleure efficacité dans la mise en oeuvre de l'aménagement, la réalisation conjointe de ces travaux.

Estimation totale prévisionnelle des travaux :

| | |
|--|-----------------------|
| - Rue de Sarran (cabinet médical-giratoire)..... | 362 919.50 € |
| - Abords Eglise -Monuments aux morts..... | 329 117.00 € |
| - Parking canal-Monument aux morts..... | 265 435.50 € |
| Montant Total des Travaux | 957 472.00 € |
| Honoraires Maitrise d'oeuvre | 81 385.12 € |
| Montant Total HT | 1 038 857.12 € |

Ces travaux devrait commencer en septembre 2019 et s'établirait sur 2 années, jusqu'en 2020.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour le financement de ces travaux la commune peut bénéficier de l'aide financière du Conseil Départemental du Cantal.

En conséquence, et afin de financer cet ambitieux programme de travaux d'aménagements, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental du Cantal sous la forme d'une subvention, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021.